

FONDATION ARMAND-FRAPPIER

Bourses postdoctorales

Concours 2012-2013

Règlements - demande de bourse

www.fondation-afrappier.qc.ca / www.iaf.inrs.ca

* * * Date limite : Les dossiers doivent parvenir au bureau de la direction de l'INRS-Institut Armand-Frappier au plus tard le **vendredi 13 avril 2012**.

À propos du concours

La Fondation Armand-Frappier

La Fondation Armand-Frappier est un organisme à but non lucratif créé en 1978 qui emploie ses ressources à l'avancement de la recherche et à la formation des chercheurs, essentiellement dans le cadre des programmes de recherche et de formation de l'INRS-Institut Armand-Frappier. Depuis sa création, plus de 7 millions de dollars ont été remis sous forme de bourses, d'octrois de recherche, de participation à l'achat d'équipement scientifique et de financement de projets en faveur de la recherche et de la relève scientifique.

Année après année, ce sont les activités de collecte de fonds menées par la Fondation qui permettent de décerner les bourses offertes dans ses concours. Le caractère philanthropique des contributions à l'origine des bourses peut amener la Fondation à demander aux récipiendaires des bourses de collaborer à ses objectifs de communication et de reconnaissance envers ses donateurs.

Responsabilités du candidat

Le boursier a la responsabilité d'être présent à la cérémonie de remise de bourses de la Fondation Armand-Frappier qui a normalement lieu le premier lundi du mois d'octobre ou autour de cette date.

Les communications et les publications découlant des travaux effectués par le boursier durant son stage devront porter la mention que ces travaux ont été effectués avec l'aide d'une bourse de la Fondation.

Nombre de bourses offertes

Le nombre exact de bourses allant pouvoir être décernées ne peut être annoncé au moment de l'ouverture du concours parce qu'il dépend en partie du résultat des activités de collecte de fonds. À titre indicatif, 4 bourses postdoctorales ont été attribuées annuellement lors des deux derniers concours.

Comité de sélection

Les dossiers des candidats au concours des bourses postdoctorales de la Fondation Armand-Frappier sont évalués par un comité de sélection composé de professeurs dûment nommés par l'Assemblée des professeurs de l'INRS-Institut Armand-Frappier. La Fondation attribue les bourses selon les recommandations du comité. Le comité qui procédera à la sélection des lauréats du présent concours est présidé par le Dr Charles Ramassamy.

Règlements du concours

Conditions d'admissibilité

Pour être éligibles au concours des bourses d'excellence de la Fondation Armand-Frappier, les candidats doivent :

- poursuivre des études postdoctorales dans l'un des domaines de recherche en santé de l'INRS-Institut Armand-Frappier ;
- avoir obtenu à la date de la clôture du concours un doctorat depuis au plus 5 ans ou avoir satisfait à toutes les exigences du doctorat au plus tard le 1er décembre de l'année en cours ;
- s'il s'agit d'une première demande, entrer en communication avec un professeur de l'INRS-Institut Armand-Frappier avec qui il souhaite effectuer un stage postdoctoral et obtenir de ce professeur l'engagement qu'il l'accueillera comme chercheur postdoctoral si la bourse lui est accordée, en lui demandant de compléter l'Annexe 2 - Acceptation motivée du professeur.
- Les stages postdoctoraux de l'INRS sont d'une durée d'une année, renouvelable pour une deuxième année après évaluation favorable du professeur responsable du stage et si les fonds nécessaires sont disponibles. Exceptionnellement, le stage peut être renouvelé pour une quatrième année.

Le candidat est informé que :

- Le détenteur d'une bourse postdoctorale de recherche de la Fondation Armand-Frappier est soumis aux règlements s'appliquant aux chercheurs de l'INRS-Institut Armand-Frappier ;
- Un même candidat ne peut soumettre qu'une seule demande ;
- Les bourses postdoctorales de la Fondation Armand-Frappier ne peuvent être renouvelées qu'une fois.

Valeur des bourses

Les bourses offertes par la Fondation sont de **6 000 \$** par session avec contribution équivalente assumée par le directeur de recherche. Les stagiaires postdoctoraux qui obtiennent une bourse de la Fondation pour l'année sont donc assurés d'un montant de **36 000 \$** par année.

Période de validité

Les bourses de la Fondation Armand-Frappier peuvent être décernées à partir du 1^{er} juillet de l'année du concours et sont valides pendant une période d'un an.

Documents requis

Les textes présentés doivent être facilement accessibles aux membres du comité d'évaluation qui est multidisciplinaire. L'étudiant doit utiliser pour le texte du formulaire le caractère Times 12 points, simple interligne, marges de 2.5 cm et le format lettre. Il est important de respecter le cadrage, l'interligne et le caractère de la police.

Dans le cas d'une nouvelle demande, le candidat doit fournir :

- le Formulaire de demande de bourse complété et ses cinq (5) annexes ;
- les relevés de notes officiels de ses études universitaires aux divers cycles ;
- deux (2) lettres de recommandation dont l'une provenant du directeur de thèse de doctorat et la deuxième doit être différente de l'acceptation motivée du directeur de recherche (Annexe 2).

Dans le cas d'un renouvellement, le candidat doit également joindre :

- le Formulaire de demande de bourse complété et ses six (6) annexes ;

Critères d'évaluation

Dans le cas d'une nouvelle demande, le barème d'évaluation et la pondération utilisée se détaillent comme suit:

Dossier universitaire / bourses et prix :	15 points
Milieu d'accueil :	10 points
Qualité du projet et/ou avancement des travaux :	20 points
Productivité scientifique :	30 points
Lettres d'évaluation :	10 points
Insertion du projet / apport nouveau :	15 points

Dans le cas d'un renouvellement, le barème d'évaluation et la pondération utilisée sont les suivants :

Productivité scientifique :	60 points
Répartis ainsi : Doctorat (25) points et état de l'avancement des travaux du projet de recherche (35) points	
Apport nouveau au projet :	30 points
Acceptation motivée du professeur :	10 points

Dépôt des candidatures

Nombre de copies

Remettre 1 original et 5 copies du dossier complet. Les dossiers incomplets ne seront pas considérés par le comité.

Endroit

Faire parvenir votre dossier à : Concours de Bourses Postdoctorales
INRS-Institut Armand-Frappier
À l'attention de madame Ginette Déry (édifice #18)
531, boul. des Prairies, Laval, Qc H7V 1B7

Téléphone: (450) 687-5010, poste 4326

Télécopieur: (450) 686-5501

ginette.dery@iaf.inrs.ca

Date limite

Les dossiers doivent parvenir au bureau de la direction de l'INRS-Institut Armand-Frappier au plus tard le **vendredi 13 avril 2012**.

Les dossiers reçus après la date limite ne seront pas considérés par le comité.